

# Motion

**Proposer:** JUSO Schweiz (decided on: 04/12/2025)

**Title:** **Les promesses d'inclusion ne suffisent pas, il faut changer le système : Organisez la résistance antivalidiste !**

---

## Motion text

### 1 **Introduction : le validisme comme question** 2 **systemique**

3 La Suisse s'est engagée par son adhésion à la Convention des Nations unies  
4 relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) à mettre fin aux  
5 discriminations contre les personnes handicapées et garantir qu'elles aient  
6 possibilité de participer à la société comme toutes les autres. Cependant, la  
7 réalité est bien différente : le Comité des droits des personnes handicapées de  
8 l'ONU a clairement conclu en 2022 que la Suisse était encore loin de satisfaire  
9 à ces exigences. Les personnes handicapées continuent d'être péjorées dans tous  
10 les domaines de la vie malgré les dispositions légales en place, que ce soit en  
11 matière de travail, de logement ou de santé. La politique – lorsqu'elle se  
12 penche sur le problème – en reste au strict minimum avec des mesures qui ne  
13 remettent rien en cause des structures existantes voire constituent des retours  
14 en arrière qui compliquent encore la vie des personnes handicapées.

15 Cette exclusion permanente n'est pas une erreur ou un échec de certaines  
16 structures de la société mais une pratique profondément ancrée dans notre  
17 système social et économique, tantôt dans le traitement social du handicap et du  
18 non-handicap et tantôt dans le capitalisme. Celui-ci attribue une valeur aux  
19 personnes suivant leur degré de capacités et de rendement ; celles qui ne  
20 rentrent pas dans le système orienté sur le rendement sont marginalisées,  
21 exploitées dans des conditions précaires ou complètement exclues du marché du

22 travail. Le capitalisme non seulement assure ainsi sa propre logique de profit  
23 mais maintient également les hiérarchies sociales.

24 Les revendications réformistes d'inclusion sont donc insuffisantes puisqu'elles  
25 laissent les structures capitalistes intouchées. Une rupture réelle avec le  
26 validisme passe par un changement profond et systémique. Une politique radicale  
27 du handicap doit être anticapitaliste. Ce papier analyse la manière dont le  
28 validisme et le capitalisme, mais aussi le patriarcat et la suprématie blanche,  
29 sont reliés. Il montre qu'une société ne peut pas être libre sous le  
30 capitalisme, et ce qui est nécessaire au combat antivalidiste.

## 31 **Handicap et validisme sous le capitalisme**

32 Pour comprendre, il est nécessaire de disposer d'une vision claire de ce qu'est  
33 réellement le handicap, celui-ci n'étant pas une réalité biologique mais un fait  
34 ancré dans le quotidien et une catégorie sociale. La question de la délimitation  
35 de cette catégorie est difficile à trancher ; par exemple, les handicaps dits  
36 invisibles – par opposition aux handicaps visibles – ne sont souvent pas  
37 réellement considérés ni suffisamment discutés politiquement comme de vrais  
38 handicaps, mais plutôt comme des manquements personnels. Les sous-catégories  
39 courantes entre handicaps physiques, psychiques et cognitifs montrent les  
40 multiples facettes du handicap, entre lesquelles se recoupent différents effets  
41 individuels et sociaux. Ce papier choisissant d'adopter une perspective  
42 d'analyse systémique, il opère une certaine homogénéisation du handicap. En  
43 effet, il n'est simplement pas possible de maintenir une différenciation  
44 spécifique de tous les groupes, expériences et réalités, et cette approche  
45 serait par ailleurs une fausse généralisation. Le handicap fonctionne donc comme  
46 un système et est ancré dans les structures mêmes de la société *tout en restant*  
47 par ailleurs une réalité et une identité individuelles.

48 Il existe de nombreux modèles théoriques de description du handicap. Ceux-ci  
49 adoptent des perspectives différentes, et se complètent donc plus qu'ils ne  
50 s'opposent. Le modèle médical voit ainsi le handicap comme une limitation des  
51 capacités individuelles, soit une péjoration, et associe ainsi les difficultés  
52 des personnes handicapées à leur condition physique, psychique ou psychologique.  
53 Le modèle social quant à lui envisage le handicap comme une construction sociale  
54 et le résultat d'une interaction entre les limitations d'une personne et la  
55 société. À l'inverse du modèle médical, le modèle social pose qu'une personne  
56 est *handicapée* par la mise en place de barrières par son environnement et par la  
57 société. Il renforce cependant aussi simultanément des normes en définissant les  
58 « limitations ». Le modèle culturel élabore sur ce point en se concentrant sur  
59 la diversité de l'existence humaine. Il envisage le handicap non pas comme un  
60 problème à surmonter mais comme partie intégrante de l'identité individuelle.

61 Alors que le modèle social souligne la nécessité d'un changement de société, le  
62 modèle culturel remet en question la problématisation même des différences  
63 physiques, psychiques et psychologiques[1].

64 Bien que les modèles social et culturel fournissent un bon point de départ pour  
65 la compréhension du handicap, ils demeurent incomplets. En effet, ils ne  
66 prennent pas suffisamment en compte les racines capitalistes et les implications  
67 économiques du handicap. Un modèle **matérialiste dialectique** d'approche du  
68 handicap commence par poser la question de pourquoi certains corps et certaines  
69 capacités sont socialement dévalorisés. La réponse se trouve dans le mode de  
70 production capitaliste : en effet, la superstructure d'une société, soit son  
71 ordre politique et le pouvoir d'interprétation culturelle en son sein, découle de  
72 sa base économique[2]. Ainsi, la doxa contemporaine est que la valeur d'une  
73 personne est mesurée à l'aune de sa capacité à produire de la valeur ajoutée.  
74 Les personnes qui ne *performent* pas à cet égard sont ainsi considérées  
75 "improductives" et systématiquement exclues.

76 Le terme de validisme se définit sur la base de cette compréhension du handicap.  
77 Il décrit l'oppression systématique des personnes handicapées, reposant sur le  
78 fait que certaines personnes se voient attribuer une valeur inférieure à  
79 d'autres en raison de leurs capacités physiques, psychiques ou psychologiques.  
80 Le validisme se développe à partir de la distinction primaire entre les  
81 personnes handicapées et les personnes non handicapées. Il se fonde sur des  
82 normes de capacité, soit les attentes que pose la société quant à ce qu'une  
83 personne doit être capable de faire pour être considérée comme "valide". Ces  
84 exigences ne découlent pas d'une situation naturelle, mais d'une évolution  
85 historique et sociale. Elles établissent une hiérarchie au sein de laquelle  
86 certaines personnes sont considérées comme performantes et utiles alors que  
87 d'autres sont dévalorisées et écartées. Les personnes handicapées ne constituent  
88 pas un groupe homogène : leurs expériences, leurs conditions de vie et les  
89 difficultés qu'elles rencontrent sont variables et elles sont exclues sur des  
90 bases et de manières différentes, mais elles ont toutes en commun d'être  
91 déclarées insuffisantes au regard de certaines normes de capacité.

92 Les normes de capacité sont profondément ancrées dans les structures sociales.  
93 Elles déterminent qui a accès au travail, à l'éducation ou à la reconnaissance  
94 sociale et façonnent l'idée d'une vie "bonne" et "pleine". L'autonomie, la  
95 productivité et la résistance au stress sont considérées comme des qualités  
96 désirables. À l'inverse, la dépendance, le besoin d'assistance ou les limites  
97 personnelles sont perçus comme des manquements. Les normes validistes reflètent  
98 les valeurs sociales actuelles ; elles sont empreintes de patriarcat et de  
99 colonialisme et sont directement ancrées dans le mode de production capitaliste.  
100 Les personnes qui ne produisent pas de valeur ajoutée sont considérées comme des

101 poids. Les rapports de travail et l'éducation reproduisent ces structures en  
102 transmettant aux individus dès le plus jeune âge l'idée que la valeur d'une  
103 personne est indexée à sa performance. Cette idéologie est finalement  
104 intériorisée par les personnes handicapées elles-mêmes, qui apprennent souvent à  
105 justifier leur existence en se pliant et s'adaptant aux contraintes qui leur  
106 sont imposées ou souffrent de la honte d'être considérées comme ou poids ou  
107 comme paresseuses. Le validisme n'est donc pas un effet secondaire, mais un  
108 principe fondamental de la société capitaliste. Capitalisme et validisme se sont  
109 ainsi développés main dans la main, l'un créant la norme et l'autre contraignant  
110 les personnes à s'y conformer.

111 Un antivalidisme révolutionnaire doit donc aller au-delà de la suppression des  
112 barrières imposées aux personnes handicapées. Il ne suffit pas d'améliorer  
113 l'accès aux espaces existants, la logique à l'origine même de ces espaces doit  
114 être remise en question. Une société libérée ne signifie pas seulement  
115 l'inclusion au sein du capitalisme, mais son dépassement.

## 116 **Le handicap au fil de l'histoire**

117 Le validisme n'est pas un simple effet secondaire du capitalisme mais dépend  
118 dans sa forme actuelle des mêmes logiques individualistes, eugénistes et  
119 antisociales. Dans la course permanente au profit, qui doit être maximisé afin  
120 d'écraser la concurrence, les capitalistes écartent du système les éléments  
121 considérés comme moins productifs. Les personnes considérées "improductives"  
122 sont donc marginalisées, que ce soit par la pauvreté, la précarité ou la  
123 discrimination directe. Cette situation n'est pas nouvelle, elle a une longue  
124 histoire. Toutefois, l'écrire entièrement est une tâche si gigantesque qu'elle  
125 ne peut pas être traitée dans un simple document de synthèse. C'est pourquoi ce  
126 document vise simplement à analyser quelques moments marquants de l'histoire du  
127 handicap dans l'espace européen. Il est ainsi par la même à souligner que la  
128 notion de handicap est socialement construite et historiquement située[3].

129 Pour commencer, il existe des formes de validisme qui vont jusqu'à la mise à  
130 mort de personnes considérées comme "inférieures", que ce soit en raison d'une  
131 condition de naissance ou d'une maladie, d'un accident ou de l'âge. Cette  
132 pratique existe depuis au moins aussi longtemps que l'étude du passé nous permet  
133 de remonter, même si certaines sociétés n'ont pas décrit explicitement ces  
134 pratiques. En effet, bien avant que Francis Galton n'invente le mot "eugénisme"  
135 en 1883[4], on peut trouver des sociétés qui tuaient systématiquement les  
136 nouveau-nés dits "malformés" dans le but de purifier la population. L'exemple le  
137 plus triste en est celui de la société spartiate, où, selon la seule source  
138 disponible, il semble que les enfants considérés comme pas assez "forts" étaient  
139 tués[5]. De tels destins malheureux pour des personnes considérées comme

140 "diminuées" ou "infirmes" apparaissent également dans de nombreux ouvrages de  
141 théorie politique très influents à l'époque, comme la République de Platon[6].  
142 Les sociétés romaines antiques et les tribus germaniques de l'époque  
143 pratiquaient également de tels infanticides sélectifs. La religion, que ce soit  
144 dans l'Antiquité ou au sein du christianisme, était souvent invoquée comme  
145 raison d'exclure les personnes infirmes : leurs souffrances étaient considérées  
146 comme des punitions divines.

147 Avec l'essor de l'industrie et celui du capitalisme avec elle, des marchés du  
148 travail et des institutions parallèles ont vu le jour. Celles-ci ont débuté dans  
149 l'Angleterre victorienne industrialisée avec les *workhouses*, des lieux de  
150 travail aux conditions terribles pour les pauvres et les "infirmes". Les  
151 personnes handicapées y étaient exploitées en échange d'un strict minimum vital  
152 : de la nourriture et un logement.

153 Pour maximiser leurs profits dans une économie à grande échelle basée sur la  
154 manufacture, les capitalistes ont dû uniformiser les travailleuse·eurs afin  
155 qu'elles et ils deviennent des rouages interchangeable : elles et ils ont été  
156 réifié·es[7] ! L'industrialisation a également introduit une nouvelle discipline  
157 de travail, dans laquelle seuls certains corps et certaines compétences étaient  
158 considérées comme "de valeur". L'idéologie qui s'est imposée à travers le  
159 développement capitaliste du monde a établi le mythe du mérite, du développement  
160 de soi et de l'effort individuel. Les personnes qui ne peuvent pas travailler  
161 sont perçu·es comme un fardeau et deviennent une image négative pour la société.  
162 Cela se reflète dans l'histoire de l'aide sociale à travers la distinction entre  
163 les "pauvres méritant·es" (qui travaillent) et les "pauvres non méritant·es"  
164 (qui ne peuvent pas travailler).

165 Au 20e siècle, cette logique est développée avec le fordisme et la  
166 standardisation du travail industriel. La ou le travailleuse·eur idéal·e est  
167 désormais une personne disciplinée, performante et en bonne santé. Les personnes  
168 handicapées qui ne correspondent pas à ce modèle attendu sont de plus en plus  
169 exclues, placées dans des institutions spécialisées, des foyers ou dans des  
170 circuits parallèles au marché du travail global. En instrumentalisant la  
171 concurrence entre les travailleuse·eurs pour vendre leur force de travail afin  
172 de disposer d'un moyen de subsistance, la bourgeoisie a pu imposer à une grande  
173 partie de la population une participation active au système économique.  
174 Certaines formes de travail, comme le travail à la tâche[8], renforcent d'autant  
175 plus la concurrence entre les travailleuse·eurs pour obtenir un emploi dans une  
176 société où le travail n'est pas un droit fondamental. Cette logique de  
177 rentabilité et d'optimisation de la force de travail exclut celles et ceux qui  
178 ne peuvent pas suivre. Pour les personnes handicapées, cela signifie  
179 généralement ne pas être intégrées dans le marché du travail et entraîne la

180 pauvreté et la marginalisation sociale ; en effet, il est avantageux pour les  
181 capitalistes de maintenir une partie de la population dans des situations de  
182 non-emploi (chômage, refus de la participation, etc.) afin de disposer d'une  
183 sorte d'"armée de réserve"[\[9\]](#).

184 Le néolibéralisme a encore aggravé cette situation. En prônant  
185 l'individualisation et la responsabilité personnelle, le poids de la réussite ou  
186 de l'échec personnel est imposé à tous de manière encore plus intense. Dans le  
187 même temps, les quelques éléments de solidarité et d'entraide que l'on pouvait  
188 encore trouver dans le système ont été éliminés. Les personnes qui ne satisfont  
189 pas aux exigences de performance sont tenues pour responsables de leur situation  
190 et considérés comme "improductives". Cette mentalité pousse de nombreuses  
191 personnes à minimiser leurs propres limitations, à ignorer leurs besoins et à  
192 dépasser leurs limites, souvent au détriment de leur santé. Il en résulte une  
193 société de la performance qui non seulement exclut et discrimine les personnes  
194 handicapées mais exerce également une énorme pression sur l'ensemble de la  
195 population.

## 196 **Travail, État social et pauvreté**

197 Cette pression se fait particulièrement ressentir pour les personnes handicapées  
198 sur le marché du travail. Celles qui évoluent au sein du marché du travail  
199 ordinaire sont discriminées dans la concurrence pour les emplois et les attentes  
200 de productivité élevées, et ces mécanismes poussent de nombreuses d'entre elles  
201 à quitter ce marché principal. C'est pour cette raison qu'a été créé le dit  
202 "second marché du travail", soit des ateliers protégés et des centres de jour.  
203 Dans une enquête réalisée fin 2018, le salaire le plus bas dans la moitié des  
204 établissements interrogés était inférieur à 1,99 franc[\[10\]](#). On est donc loin  
205 d'un salaire suffisant pour vivre de manière indépendante et épanouie. Ce faible  
206 salaire est souvent justifié en déclarant qu'il ne constitue que de l'"argent de  
207 poche" ou un "revenu complémentaire" à une rente AI et que le travail remplit  
208 avant tout la fonction d'une structure d'accueil de jour. Le travail des  
209 personnes handicapées n'est donc pas perçu comme un travail "à part entière",  
210 bien que le deuxième marché du travail fournisse souvent des travaux importants  
211 pour l'économie régionale à des prix très bas[\[11\]](#). Malgré cela et même avec une  
212 rente AI et des prestations complémentaires, les salaires sur le second marché  
213 du travail sont toujours inférieurs aux salaires minimum des CCT[\[12\]](#). Un autre  
214 problème majeur est la pratique de l'"incapacité de travail". Les critères selon  
215 lesquels les personnes sont considérées comme "aptées" ou "inaptées" au travail ne  
216 sont pas neutres mais servent à minimiser les coûts. De nombreuses personnes qui  
217 ne peuvent de fait pas travailler sont contraintes de faire leurs preuves sur le  
218 marché du travail – souvent sans aucune perspective de trouver un emploi qui  
219 leur permette de vivre.

220 La solution ne peut pas résider dans la réforme du second marché du travail mais  
221 dans sa suppression. Les institutions de ce marché réunissent souvent en un même  
222 lieu des places de travail, d'encadrement et de logement. En réalité, elles se  
223 créent elles-mêmes leur raison d'être : elles fournissent la garantie qu'il ne  
224 sera pas nécessaire de rendre accessibles des emplois sur le premier marché du  
225 travail dans le système capitaliste. Comme il n'y a pas d'emplois accessibles  
226 sur le marché principal, il devient nécessaire de créer une alternative pour les  
227 personnes handicapées. Celle-ci est offerte par le second marché du travail, qui  
228 est en grande partie responsable du problème de l'inaccessibilité du premier.  
229 Par ailleurs, les institutions du second marché n'ont pas non plus de mandat  
230 placer des personnes sur le premier [\[13\]](#). On comprend donc pourquoi les personnes  
231 handicapées travaillent aujourd'hui sur le 2e marché du travail et se retrouvent  
232 à en dépendre. Elles ne sont pas à la source du problème, qui se trouve dans la  
233 structure du marché du travail. Les personnes handicapées ne doivent pas être  
234 reléguées dans des structures spéciales mais plutôt considérées comme des  
235 travailleuse·eurs à part entière. Cela nécessite la mise en place d'un système  
236 économique fondamentalement différent dans lequel le travail n'est pas organisé  
237 en fonction du profit mais des besoins.

238 Cette démarche doit commencer par l'éducation. L'exclusion de l'école ordinaire  
239 isole socialement les personnes handicapées du reste de la population et réduit  
240 à néant leurs chances de suivre une bonne formation ou d'exercer un métier  
241 épanouissant. Cette séparation complique l'intégration sociale des personnes  
242 handicapées et renforce même les normes négatives. Il est donc également faux de  
243 prétendre que les personnes handicapées sont mieux placées dans des classes ou  
244 des écoles spéciales qui leur permettent de bénéficier d'un soutien mieux adapté  
245 à leurs besoins. Les partisan·es du système des écoles spécialisées ignorent le  
246 fait que l'école ordinaire ne dispose pas des ressources nécessaires pour  
247 adapter l'enseignement et les autres structures aux besoins de tous les élèves.  
248 Ainsi, dans l'école inclusive d'aujourd'hui, les enfants handicapés sont  
249 scolarisés au sein d'un dispositif principalement axé sur les besoins du système  
250 économique et structurellement non adapté aux élèves handicapés ni aux autres.  
251 Les élèves handicapés font de meilleurs progrès au sein des écoles inclusives  
252 que des écoles spécialisées, sans que cela nuise aux progrès des élèves non  
253 handicapés [\[14\]](#).

## 254 **Revendications**

- 255 • Créer un système scolaire inclusif, celui-ci constituant la base  
256 nécessaire d'un monde du travail inclusif, et garantir que lui soient  
257 mises à disposition suffisamment de ressources.

- 258 • Exiger des entreprises et des autorités qu'elles éliminent autant que  
259 possible les barrières à l'accès sur les lieux de travail. Les entreprises  
260 qui n'intègrent pas activement les personnes handicapées doivent être  
261 lourdement sanctionnées, et l'argent des amendes investi en faveur des  
262 personnes handicapées.
  
- 263 • Toutes et tous les travailleuse·eurs doivent recevoir un salaire qui leur  
264 permette de vivre correctement. C'est pourquoi nous demandons un salaire  
265 mensuel minimum de 5000 francs pour toutes et tous les travailleuse·eurs  
266 sur le premier comme le second marché du travail.
  
- 267 • Réunion du premier et du deuxième marché du travail en un monde du travail  
268 commun. Ce dernier doit placer au centre des préoccupations les besoins de  
269 toutes et tous les travailleuse·eurs plutôt que les profits.

## 270 **Politique sociale et privation de droits comme** 271 **moyen de contrôle de l'État**

272 L'État bourgeois prétend assurer la protection des personnes handicapées, mais  
273 il ne fait en réalité qu'ancrer la logique d'exploitation capitaliste et gérer  
274 l'exclusion sociale par le biais de ses dispositifs sociaux et juridiques.  
275 L'État n'assure la survie des personnes handicapées que dans la mesure où celle-  
276 ci sert l'objectif de maintenir l'ordre existant. On le voit par exemple dans le  
277 cas des violences policières : selon une étude publiée en 2016, 33 à 50 % des  
278 victimes de violences policières aux États-Unis sont handicapées. Dans les cas  
279 où des personnes sont tuées par la police, celle-ci attribue souvent une "part  
280 de responsabilité" dans la mort aux handicaps ou aux maladies, même si ceux-ci  
281 n'ont absolument rien à voir avec la mort. L'exemple le plus connu en est sans  
282 doute la mort de George Floyd, mort après qu'un policier ait écrasé sa nuque  
283 avec le genou pendant plus de huit minutes. L'autopsie officielle de la police a  
284 indiqué qu'un facteur important ayant entraîné la mort de George Floyd était une  
285 maladie cardiaque[15].

286 Les personnes handicapées sont souvent perçues par la police comme "non  
287 obéissantes", parce qu'elles ne réagissent pas comme les policière·ers  
288 l'attendent en raison de leur handicap. Les personnes racisées handicapées,  
289 justement, sont perçues comme particulièrement menaçantes. Même s'il n'existe  
290 pas d'enquête à ce sujet, tout porte à croire que les personnes racisées  
291 handicapées sont nettement plus souvent victimes de la violence policière que

292 les personnes racisées non handicapées ou les personnes blanches handicapées. De  
293 plus, les personnes racisées sont plus souvent handicapées que la moyenne et ont  
294 un accès plus difficile aux diagnostics et aux traitements médicaux que les  
295 personnes blanches en raison de la suprématie blanche [\[16\]](#).

296 Plutôt que de reconnaître le handicap comme une construction sociale issue des  
297 rapports de production, l'État bourgeois organise systématiquement la dépendance  
298 des personnes handicapées à ses institutions. Il crée, par le biais des  
299 assurances sociales, de la mise sous tutelle juridique et des mesures de  
300 politique de santé, des structures qui maintiennent les personnes handicapées  
301 dans la pauvreté, limitent leur autodétermination et les excluent du marché du  
302 travail. L'État bourgeois sert de bras armé aux intérêts du capital et  
303 d'administrateur des mécanismes d'exclusion capitalistes. Les personnes engagées  
304 dans la lutte antivalidiste ne doivent donc pas espérer des réformes ; cette  
305 lutte doit toujours être aussi une lutte contre l'État bourgeois et sa  
306 domination de classe.

307 L'assurance-invalidité (AI) est un outil central du contrôle étatique en Suisse.  
308 Elle est présentée comme un système de protection pour les personnes handicapées  
309 mais sert en réalité avant tout à réguler la force de travail : son objectif  
310 principal n'est pas la protection mais la "réinsertion" sur le marché du travail  
311 – à des conditions qui forcent souvent les personnes handicapées à travailler  
312 dans des emplois séparés et déterminés par des tiers ou mal payés et précaires.  
313 Le terme même d'"assurance-invalidité" laisse voir la logique péjorative du  
314 système. Le terme d'"invalidité" vient du latin et signifie "sans valeur" ; on  
315 voit ici clairement que le système n'a pas été créé pour les personnes  
316 handicapées.

317 Les décisions d'attribution d'une rente prennent souvent trois à cinq ans,  
318 pendant lesquels les demandeurs doivent autoriser l'AI à recueillir toutes  
319 sortes d'informations privées. Dans l'intervalle en attente de la décision, les  
320 personnes concernées sont souvent contraintes de demander l'aide sociale. Les  
321 personnes handicapées ne sont pas représentées de manière adéquate dans les  
322 processus de décision de l'AI, une "industrie de l'expertise" s'étant développée  
323 pour expertiser les personnes sur mandat de l'AI. Souvent, ces expertises  
324 prennent des décisions arbitraires contre les personnes assurées [\[17\]](#). On le voit  
325 en se penchant sur les chiffres, par exemple en 2019 où une décision de rente AI  
326 sur quatre a été contestée [\[18\]](#). De plus, les rentes AI suffisent à peine  
327 financièrement à garantir le minimum vital ; environ la moitié des bénéficiaires  
328 de l'AI dépendent ainsi des prestations complémentaires [\[19\]](#). Pour l'AI, de  
329 nombreuses mesures de réduction des prestations ont été décidées récemment dans  
330 le cadre de plusieurs révisions de la loi, et une pratique plus stricte a été  
331 établie. Ainsi, même les bénéficiaires de rentes sont souvent plongés dans la

332 pauvreté. En 2021, une personne handicapée sur six était menacée de pauvreté.  
333 Plus une personne est limitée par son handicap, plus le risque de pauvreté est  
334 important[20]. L'AI ne protège donc pas suffisamment contre la pauvreté, mais la  
335 favorise activement.

336 Ces situations ne sont pas le fruit du hasard ; elles ont été créées activement  
337 par des voies politiques. En 2003, l'UDC de Christoph Blocher a commencé à  
338 qualifier les rentière·ers AI de "faux invalides", soupçonnant toutes et tous  
339 les rentière·ers AI de percevoir des prestations de l'AI dans une intention  
340 frauduleuse. Les personnes souffrant de handicaps psychiques ou invisibles  
341 étaient particulièrement suspectées. Ces accusations à l'encontre des  
342 rentière·ers n'existaient pas auparavant[21], et le cadrage de l'UDC qualifiant  
343 les rentière·ers AI de "paresseuse·eux" voire de fraudeuse·eurs marque encore  
344 aujourd'hui le discours autour de l'AI aux dépens des personnes concernées.  
345 Ainsi, l'AI est même autorisée à engager des détectives en assurance chargés de  
346 détecter d'éventuelles fraudes[22].

347 L'aide sociale reste donc souvent la dernière garantie pour les personnes  
348 handicapées. Cependant, les prestations de l'aide sociale couvrent à peine le  
349 minimum vital et l'aide sociale ne paie que lorsque le patrimoine éventuellement  
350 disponible est presque entièrement épuisé[23]. L'aide sociale est liée à des  
351 conditions strictes : les personnes considérées comme "aptées au travail"  
352 doivent s'attendre à subir des mesures telles que candidatures forcées et  
353 programmes d'entraînement, qui n'offrent généralement pas de perspectives  
354 réalistes. Celles qui refusent ces mesures risquent des coupes ou la suppression  
355 totale de l'aide. La pauvreté est ainsi utilisée comme un instrument de  
356 discipline. Plutôt que de créer une société dans laquelle tout le monde peut  
357 bien vivre indépendamment de sa capacité à travailler, l'État contraint les gens  
358 à se soumettre à des structures qui les rendent dépendants de lui.

359 Ce contrôle étatique s'étend encore plus loin avec la curatelle de portée  
360 générale. Celle-ci prive les personnes touchées de la possibilité de décider  
361 elles-mêmes de leur vie, avec une personne externe décidant de leurs finances,  
362 conditions de logement et choix de vie fondamentaux souvent sans leur  
363 consentement. Cette détermination externe entraîne des restrictions massives :  
364 les personnes sous curatelle de portée générale ne bénéficient pas de droits  
365 fondamentaux tels que le droit de vote et d'éligibilité. Elles sont ainsi  
366 exclues d'une participation politique fondamentale, pendant que les mêmes  
367 autorités à décider de ce traitement prétendent s'engager en faveur de  
368 l'inclusion. La curatelle de portée générale continue d'être ordonnée, bien  
369 qu'il existe dans le droit de la protection des adultes des formes de curatelle  
370 moins sévères qui peuvent être adaptées individuellement aux personnes  
371 concernées[24]. La curatelle de portée générale doit être supprimée et les

372 curatelles ne doivent être mises en place qu'avec le consentement de la personne  
373 concernée. En outre, le nombre de personnes assistées par curatrice·eur  
374 professionnel·le doit être réduit fortement afin de garantir une assistance  
375 adaptée aux besoins[25]. Par ailleurs, le droit peu connu à "l'aide personnelle"  
376 de l'aide sociale devrait être amélioré, renforcé et mieux connu afin d'offrir  
377 un soutien à bas seuil et d'éviter ainsi les curatelles[26].

378 Bien que la Suisse ait signé la Convention des Nations unies relative aux droits  
379 des personnes handicapées (CDPH), sa mise en œuvre reste manifestement  
380 déficiente. Un rapport de l'ONU de 2022 a ainsi révélé de graves lacunes,  
381 notamment l'absence de protection contre la discrimination, des prestations de  
382 soutien insuffisantes et des pratiques problématiques dans les institutions.  
383 Fait particulièrement significatif : la Suisse n'a pas ratifié le protocole  
384 facultatif de la CDPH, ce qui prive les personnes handicapées de la possibilité  
385 de faire valoir leurs droits devant le comité dédié des Nations unies[27].

## 386 **Revendications**

- 387 • Les droits fondamentaux des personnes handicapées doivent être garantis de  
388 manière conséquente conformément à la CRDPH. Pour cela, il est notamment  
389 nécessaire que la Suisse ratifie le protocole facultatif de la CDPH.
  
- 390 • Mettre fin aux violences policières ! Pour cela, il est nécessaire de  
391 mettre en place des services d'alerte indépendants ainsi que des comités  
392 composés de personnes concernées et d'organisations de personnes  
393 migrant·es. À plus long terme, la police doit être supprimée.
  
- 394 • Les personnes sous curatelle doivent bénéficier de droits fondamentaux  
395 (comme le droit de vote) et la curatelle de portée générale doit être  
396 abolie. Parallèlement, les curatelles à l'âge adulte ne doivent pouvoir  
397 être mises en place qu'avec le consentement de la personne concernée.
  
- 398 • Les rentes AI et les autres prestations de l'État social doivent permettre  
399 de bien vivre. Une rente AI doit s'élever à au moins 5000 francs (pour une  
400 rente complète), et les frais supplémentaires liés au handicap dans la vie  
401 quotidienne doivent en outre être pris en charge.
  
- 402 • Les systèmes actuels de l'État social doivent être fusionnés. Les

403 prestations de l'État social doivent être financées de manière équitable  
404 et garantir aux personnes une vie digne, sans bureaucratie et sans  
405 condition.

## 406 **Une histoire de violence: eugénisme et** 407 **euthanasie**

408 Comme nous l'avons déjà mentionné, la violence exercée sur les personnes  
409 marginalisées dans la société par le validisme – ainsi que leur exclusion sur  
410 les plans juridique et sociopolitique – n'est pas un phénomène nouveau et  
411 s'inscrit dans un long historique de violence qui traverse l'histoire de  
412 l'humanité. L'histoire récente a connu un changement de paradigme non  
413 négligeable sur la question de la violence à l'égard des personnes handicapées  
414 avec le développement de l'anthropologie physique et sa récupération au service  
415 de l'élaboration de théories raciales dans l'objectif d'installer une domination  
416 sur le Sud global. Les théories raciales ont joué un rôle central dans le  
417 maintien des rapports de production coloniaux : elles ont été façonnées par le  
418 système impérialiste et garantissent son maintien ! Le darwinisme social[28] qui  
419 a émergé dans les années 1870 et son outil, l'eugénisme, sont directement issus  
420 des théories raciales et se sont penchés non seulement sur la question de la  
421 "race", mais également sur d'autres caractéristiques considérées comme  
422 indésirables pour les membres d'un peuple supérieur. Le mouvement eugéniste  
423 visait donc à influencer et façonner de manière réfléchie et active le  
424 patrimoine génétique humain[29], tout d'abord en stérilisant les personnes  
425 (principalement femmes) qui étaient considérées comme indésirables puis, jusqu'à  
426 aujourd'hui encore, les personnes handicapées.

427 L'eugénisme a pris une ampleur nouvelle et inimaginable jusqu'alors sous le  
428 régime nazi par le biais de l'adoption de mécanismes et de logiques coloniales :  
429 la persécution systématique et l'assassinat de millions de personnes en Europe,  
430 parmi lesquelles des personnes handicapées. Dans le cadre du programme dit  
431 d'"euthanasie", plus de 300 000 personnes ont été déclarées "indignes de vivre"  
432 et tuées[30].

433 Les logiques validistes partagent donc une histoire commune avec d'autres  
434 oppressions. Cependant, dans le cas des personnes handicapées ou des personnes  
435 dites "asociales", la justification ne reposait pas seulement sur la "pureté  
436 raciale" mais aussi sur l'efficacité économique : les personnes handicapées  
437 étaient perçues comme un coût que l'État cherchait à éliminer. Ces pratiques  
438 constituaient une version plus agressive de la logique des coupes sociales  
439 actuelles : les personnes qui ne répondaient pas aux normes de productivité

440 devaient être triées et éliminées [\[31\]](#).

441 Il ne faut cependant pas réduire l'intérêt d'un régime fasciste à cibler une  
442 partie de la population à des questions simplement idéologiques ou de  
443 production, mais également prendre en compte l'aspect stratégique d'une telle  
444 démarche. Dans le cas des régimes fascistes ou plus généralement nationalistes,  
445 l'unification d'un "peuple" n'est possible que par l'exclusion d'une partie de  
446 celui-ci, la haine envers cette partie jouant le rôle de ciment social. Les  
447 personnes handicapées faisaient donc partie des boucs émissaires du régime nazi,  
448 dont l'objectif était de construire et consolider un modèle fantasmé du peuple  
449 allemand.

## 450 **Covid-19 et validisme**

451 Plus récemment, la pandémie de Covid-19 a fait ressortir clairement les  
452 contradictions internes du validisme. La société était fortement divisée et les  
453 théories du complot ont gagné en influence en exploitant l'état de désespoir  
454 causé par la pandémie et en jouant sur la méfiance des gens envers l'État. Il y  
455 avait ainsi d'un côté de nombreuses personnes qui adhéraient majoritairement aux  
456 mesures de lutte contre la pandémie, et de l'autre une partie de la population  
457 qui ne respectait pas les restrictions et suivait la désinformation ciblée des  
458 théoricien·nes du complot d'extrême droite.

459 En réalité, l'ampleur du danger du Covid-19 a été sous-estimée par l'ensemble de  
460 la société. Tout d'abord, le virus a eu des conséquences graves pour les  
461 personnes handicapées : au Royaume-Uni par exemple, elles encouraient un risque  
462 de décès bien plus élevé que pour les personnes non handicapées, sans toutefois  
463 qu'il ait été possible d'identifier une cause unique à cela [\[32\]](#). Cela peut  
464 s'expliquer par une discrimination systématique à leur encontre, se manifestant  
465 notamment par le fait que les patient·es étaient classé·es par ordre de priorité  
466 en fonction de leur "meilleure chance de survie" en raison du manque de place  
467 dans les établissements de santé [\[33\]](#). Les personnes handicapées étaient traitées  
468 comme des citoyen·nes de seconde classe, dont la vie aurait moins de valeur que  
469 celle des personnes non handicapées. La levée précipitée des mesures de  
470 protection a également montré que les gouvernements bourgeois accordaient moins  
471 d'importance à la vie des personnes handicapées et âgées qu'aux intérêts  
472 économiques du capital. Ces capitalistes n'ont alors pas fait grand-chose pour  
473 mettre fin à la pandémie : elles et ils ont préféré maintenir leur politique de  
474 maximisation des profits, par exemple à travers les brevets déposés par les  
475 entreprises pharmaceutiques pour leurs vaccins au mépris de l'intérêt des  
476 personnes. Les conséquences ont été particulièrement lourdes dans le dit Sud  
477 global et pour les personnes handicapées qui y vivaient, offrant une preuve  
478 supplémentaire que les grandes entreprises privilégient toujours leurs profits à

479 la vie humaine.

480 Le Covid-19 n'est pas seulement un danger pour les personnes handicapées, il est  
481 aussi la cause de handicaps chroniques : fatigue, difficultés de concentration  
482 et troubles de la mémoire, problèmes respiratoires, etc. L'une des  
483 contradictions du capitalisme, particulièrement visible lors de la pandémie, est  
484 son impossibilité de construire une vision à long terme. En effet, en ne  
485 protégeant pas la santé de la population, le système perd à long terme sa force  
486 de travail globale et augmente les coûts des assurances et de l'aide sociale.

487 De plus, le statut socio-économique joue également un rôle déterminant dans le  
488 résultat d'un traitement au sein du système de santé capitaliste – un élément  
489 directement constatable avec la pandémie, mais aussi de manière générale.  
490 Certaines personnes au statut bas souffrent donc particulièrement des effets  
491 négatifs de leur handicap faute de soins de qualité rendus inaccessibles par  
492 leur coût ou pour d'autres raisons liées à leurs conditions économiques et  
493 sociales. Le système de santé suisse se caractérise par l'existence de  
494 nombreuses caisses d'assurance maladie en concurrence les unes avec les autres.  
495 La loi interdit bien aux caisses maladie de sélectionner les personnes en  
496 fonction de leur risque de maladie, mais cela ne les empêche pas de leur refuser  
497 fréquemment l'accès aux examens et aux traitements nécessaires. Les personnes  
498 handicapées doivent supporter des coûts de santé particulièrement élevés et ont  
499 en même temps souvent un revenu plus faible. Elles sont donc encore plus  
500 vulnérables au sein du système de santé. Cela s'explique par le financement non  
501 solidaire du système de santé suisse, avec des primes par tête, des franchises  
502 (différentes) et des quotes-parts [\[34\]](#).

503 Mais le Covid-19 montre aussi que des mesures de protection de la santé sont  
504 possibles et que la population, si elle n'est pas influencée par les discours  
505 d'extrême droite, peut les suivre. On voit donc que des mesures visant à  
506 améliorer l'accessibilité commune peuvent être mises en place s'il y a une  
507 volonté politique suffisante pour le faire, de même que pour la lutte contre les  
508 discours dangereux et conspirationnistes. Le Covid-19 n'a cependant pas disparu  
509 et représente encore aujourd'hui une source de handicap et un danger particulier  
510 pour les personnes qui vivent déjà avec un handicap.

## 511 **Travail de care, reproduction et sexualité :** 512 **l'antivalidisme féministe**

513 La société capitaliste n'organise pas le travail de care comme une  
514 responsabilité commune de la société mais l'externalise dans des conditions  
515 d'emploi non rémunérées ou précaires. Avec cette logique, les personnes

516 handicapées sont doublement touchées : elles ont souvent besoin d'assistance et  
517 sont en même temps exploitées en tant que travailleuse·eurs du care, que ce soit  
518 au sein de leur famille, par le biais des exigences de capacité dans la vie  
519 familiale bourgeoise ou dans des emplois mal payés dans les soins.

520 Le soutien de l'État aux personnes handicapées est délibérément insuffisant.  
521 Plutôt que de garantir des prestations d'assistance généralisées et  
522 autodéterminées, l'assistance et les moyens auxiliaires sont considérés comme  
523 une responsabilité privée. Ce sont les proches des personnes concernées,  
524 généralement des femmes et des minorités de genre, qui doivent assumer ce  
525 travail de manière contrainte et souvent non rémunérée, sans ne recevoir  
526 suffisamment ni de reconnaissance ni de protection financière et sociale. Au  
527 lieu de cela, les proches soignant·es et les personnes soignées sont poussé·es  
528 dans des dépendances durables et non professionnelles. En parallèle, les  
529 soignant·es professionnel·les, souvent des femmes issues de l'immigration, sont  
530 employé·es dans des conditions précaires. Les services de soins et d'assistance  
531 sont mis en concurrence et les budgets de l'État réduits en parallèle. Le  
532 travail de care est ainsi dévalorisé au maximum – qu'il s'agisse d'un "devoir  
533 familial" non rémunéré ou d'un service sous-payé.

534 Les personnes handicapées ne sont pas seulement confrontées à une limitation de  
535 leurs droits en matière de soins et d'assistance, mais aussi à des atteintes  
536 massives à leur autodétermination physique. La sexualité, la reproduction et  
537 l'intimité leur sont souvent refusées ou contrôlées de manière problématique.  
538 Les personnes sous curatelle de portée générale peuvent être stérilisées contre  
539 leur gré si les autorités le jugent "nécessaire". Cette pratique est une attaque  
540 directe contre l'autodétermination physique[35]. Pour les personnes handicapées,  
541 la logique patriarcale du contrôle sexué du corps et de la reproduction se  
542 manifeste non seulement en matière de droit à l'avortement, mais aussi à  
543 l'inverse de droit à avoir des enfants. Le personnel médical, les autorités et  
544 l'environnement social remettent souvent en question le fait que les personnes  
545 handicapées "puissent" ou "aient le droit" d'être parents. Les barrières  
546 structurelles rendent la grossesse et la parentalité encore plus difficiles. Si  
547 les programmes nazis de meurtre direct mentionnés plus haut semblent appartenir  
548 au passé, l'idéologie qui les sous-tendait est bien toujours vivante : le débat  
549 sur l'augmentation des coûts des soins ou des méthodes médicales comme le  
550 diagnostic prénatal, le diagnostic préimplantatoire ou la fécondation in vitro  
551 ouvrent de nouvelles possibilités à une génétique de reproduction néo-  
552 eugéniste[36]. Les interruptions de grossesse sur la base d'un diagnostic de  
553 handicap sont largement acceptées par la société. Le handicap est présenté comme  
554 un "fardeau" évitable et non comme une partie légitime de la vie[37].

555 L'autodétermination sexuelle est systématiquement refusée aux personnes

556 handicapées. Comme elles sont infantilisées ou déshumanisées, on leur dénie  
557 également le droit à avoir une sexualité. De nombreuses personnes handicapées  
558 grandissent sans offres d'éducation sexuelle ni possibilités de contacts sexuels  
559 et sont limitées dans l'organisation de leurs relations dans des institutions ou  
560 par des curatelles. Lorsque les personnes handicapées expriment leurs besoins  
561 sexuels, ceux-ci sont souvent considérés comme non pertinents. Les personnes qui  
562 ont besoin de soins ou d'assistance doivent se justifier si ces derniers sont  
563 également sollicités pour des besoins sexuels. De nombreuses personnes vivant au  
564 sein d'institutions n'ont pas la possibilité d'avoir des relations intimes de  
565 manière autonome.

566 Par ailleurs, les personnes handicapées – notamment habitant dans des  
567 institutions fermées – sont touchées de manière disproportionnée par les  
568 violences sexistes et sexuelles. Les dépendances structurelles, les rapports de  
569 force inégaux et les tabous sociaux facilitent la violence et les agressions, en  
570 particulier au sein des institutions. Les femmes handicapées ont dix fois plus  
571 de risques que les femmes non handicapées d'être victimes de violences  
572 sexuelles, mais de nombreux cas restent invisibles faute d'être pris au sérieux  
573 ou reconnus comme tels [\[38\]](#). Alors que leur sexualité est niée d'une part, les  
574 corps handicapés sont également fétichisés d'autre part car construits comme  
575 "déviant" ou "déficients". Pour cette raison et en raison de l'absence de lieux  
576 sociaux de rencontre ou d'éducation sexuelle, il est difficile pour les  
577 personnes handicapées (particulièrement à celles handicapées sur le plan  
578 cognitif) de trouver, avoir et pouvoir mettre fin à des relations sexuelles et  
579 de partenariat. C'est pourquoi il est essentiel de développer des offres  
580 accessibles d'éducation, d'accompagnement et d'assistance sexuelle.

581 Le contrôle sur les corps handicapés ne se limite pas aux tabous sociaux et aux  
582 rapports de force mais est également maintenu par la pratique médicale. Les  
583 personnes handicapées sont plus souvent soumises à la contrainte médicale que la  
584 moyenne, que ce soit pour des opérations forcées, des interventions hormonales  
585 ou dans le refus de certains services médicaux. De nombreuses personnes  
586 handicapées constatent que les médecins ne prennent pas leurs plaintes au  
587 sérieux ou prennent des décisions à leur insu [\[39\]](#).

588 De nombreuses luttes féministes se concentrent sur l'autodétermination  
589 reproductive ou l'amélioration de la rémunération du travail de care mais  
590 oublient les perspectives de handicap, mais le féminisme ne peut être conséquent  
591 qu'en s'opposant à la fois aux structures patriarcales et aux structures  
592 validistes. La dévalorisation du travail de care, le contrôle de la reproduction  
593 et la discrimination des parents handicapés montrent à quel point ces mécanismes  
594 de domination sont étroitement imbriqués. Les personnes handicapées ont droit à  
595 l'autodétermination sexuelle de leur corps. Une société qui considère la

596 sexualité et le handicap comme contradictoires non seulement renforce la  
597 violence et la dépendance mais refuse aussi aux personnes handicapées la  
598 reconnaissance de droits humains fondamentaux.

## 599 **Revendications**

- 600 • Interdire les stérilisations forcées ;
  
- 601 • Garantir le droit à la parentalité pour les personnes handicapées ;
  
- 602 • Permettre un accès simple et non bureaucratique aux prestations  
603 d'assistance, incluant la rémunération des prestations d'assistance  
604 fournies par les proches ;
  
- 605 • Donner aux personnes handicapées un droit de participation démocratique à  
606 la prise des décisions dans le système de santé à tous les niveaux de  
607 gestion et de décision, afin de garantir que les décisions soient prises  
608 pour les patient·es handicapé·es et non contre elles et eux ;
  
- 609 • Garantir le droit à l'autodétermination sexuelle, incluant l'accès à  
610 l'éducation sexuelle, à l'accompagnement sexuel et à l'assistance sexuelle  
611 ;
  
- 612 • Créer un centre de contact et de référence pour les violences (notamment  
613 sexuelles) envers les personnes handicapées.

## 614 **Mettre fin à l'isolement et à l'oppression** 615 **institutionnelles, pour l'autodétermination en** 616 **matière de logement**

617 Le droit au logement est un droit humain fondamental. Cependant, les personnes  
618 handicapées sont particulièrement impactées par la crise générale du logement :  
619 les logements accessibles sont rares, chers et souvent placés derrière des  
620 obstacles bureaucratiques importants. Les personnes qui ont besoin d'assistance

621 ou d'encadrement se retrouvent rapidement placées en institution, étant donné  
622 qu'il leur est difficile de vivre de manière autonome. Ces institutions sont des  
623 structures d'organisation au sein desquelles les personnes handicapées vivent,  
624 travaillent ou sont prises en charge à part de la vie quotidienne de la société.  
625 Leur vie y est généralement régie par des procédures strictes qui font passer la  
626 logique de l'institution avant les besoins individuels et le droit à  
627 l'autodétermination des personnes.

628 Seuls 6 % environ des logements suisses sont accessibles[\[40\]](#), et les personnes  
629 handicapées ne peuvent souvent même pas payer pour ceux-ci[\[41\]](#). En parallèle,  
630 les loyers des rares logements accessibles sont nettement supérieurs au budget  
631 de nombreuses personnes handicapées. Mais alors que la Confédération et les  
632 cantons se targuent de faire progresser l'accessibilité, les obligations légales  
633 sont minimales : selon la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées[\[42\]](#), le  
634 respect des normes d'accessibilité n'est obligatoire que pour les nouvelles  
635 constructions et les transformations de bâtiments d'habitation de plus de huit  
636 logements. Il est en outre possible d'y déroger si elles engendrent par exemple  
637 des coûts trop élevés ou des atteintes à la protection du patrimoine[\[43\]](#). Par  
638 ailleurs, les logements urbains modernes ne sont pas financièrement accessibles  
639 aux personnes handicapées, ce qui signifie que beaucoup d'entre elles n'ont  
640 d'autre choix que d'habiter dans des communes plus petites ou des quartiers mal  
641 desservis. Les bâtiments publics, les arrêts de transports publics et les rues y  
642 sont encore moins accessibles que dans les villes. Des logements accessibles ne  
643 suffisent pourtant pas à la participation sociale et à une vie autodéterminée.  
644 Les barrières doivent être éliminées de manière conséquente dans l'espace public  
645 et dans tous les bâtiments. La simple suppression de quelques obstacles ne  
646 suffit pas, car tous les obstacles ne sont pas égaux : un monte-escalier élimine  
647 certes l'obstacle des marches, mais le désavantage subsiste car le temps  
648 nécessaire pour monter les étages reste nettement plus important. Par ailleurs,  
649 les installations quotidiennes doivent se trouver à proximité immédiate les unes  
650 des autres.

651 Une enquête de Pro Infirmis de 2023 met également en évidence les difficultés  
652 rencontrées par les personnes handicapées dans la recherche de logement. La  
653 moitié des personnes handicapées interrogées y ont ainsi déclaré se sentir  
654 limitées dans leur recherche d'un logement adapté. En plus du manque de moyens  
655 financiers ou d'espace de logement, on constate ainsi le problème majeur de la  
656 discrimination sur le marché du logement : absence de recensement de l'offre en  
657 matière de logements accessibles, informations insuffisantes dans les offres,  
658 difficultés à disposer de la flexibilité nécessaire pour les visites et refus de  
659 candidatures en masse uniquement en raison du handicap[\[44\]](#).

660 Plutôt que de faciliter l'accès des personnes handicapées à un logement

661 autodéterminé, l'État promeut avant tout les foyers et les logements protégés.  
662 Environ 44 000 personnes handicapées en Suisse vivent dans des institutions, non  
663 pas parce qu'elles le veulent mais parce que les autres modes de logement sont  
664 difficiles à payer[45]. Le cas échéant, la plupart ne peuvent pas choisir  
665 librement leur canton de résidence car les cantons remplissent en priorité les  
666 places dans leurs propres institutions. Les fonds cantonaux sont donc également  
667 liés aux places en institution et manquent pour promouvoir des projets de  
668 logement alternatifs[46].

669 Le logement en institution tel qu'il est mis en œuvre actuellement enfreint par  
670 ailleurs de nombreuses dispositions de la CDPH et les droits humains. Les  
671 logements sont souvent stationnaires, séparés des espaces sociaux et permettent  
672 peu de liberté dans l'organisation au quotidien. Les institutions décident  
673 généralement de qui placer dans les mêmes logements, des menus de repas et des  
674 activités pour organiser le temps libre. De plus, les structures d'accueil de  
675 jour propres aux institutions et la structure des emplois sur le deuxième marché  
676 du travail empêchent généralement de trouver un emploi sur le premier.  
677 Travailler au sein du second marché du travail réduit le droit aux prestations  
678 d'assistance, privant les personnes vivant en institution de la possibilité de  
679 changer à la fois de marché pour passer au premier et de celle de changer de  
680 situation de logement en raison de leur situation de travail. Les foyers  
681 d'hébergement rendent l'autodétermination impossible et créent une dépendance  
682 quasiment absolue[47].

683 Une vie autodéterminée suppose que les personnes handicapées disposent des mêmes  
684 chances et des mêmes droits que toutes les autres en matière de choix de leur  
685 logement. Cela signifie un logement accessible, des trajets rapides, la sécurité  
686 financière et le droit de décider librement où, comment et avec elles désirent  
687 vivre.

## 688 **Revendications**

- 689 • Les personnes handicapées doivent être libres de choisir leur lieu de  
690 résidence et leur mode de logement ;
  
- 691 • Les personnes handicapées doivent se voir reconnaître un droit légal à  
692 disposer d'un logement accessible et abordable ;
  
- 693 • La contribution d'assistance doit être développée afin de permettre un  
694 logement autonome. Les formes alternatives de logement doivent également

695 être encouragées ;

696 • Les résidences assistées doivent être progressivement fermées dès que  
697 suffisamment d'alternatives auront pu être mises en place. Les personnes  
698 doivent être soutenues dans leur transition vers un logement autonome.  
699 Dans l'intervalle, les subventions aux institutions doivent être soumises  
700 à des critères plus stricts alignées sur la mise en œuvre de la CDPH ;

701 • Les bâtiments existants doivent être transformés le plus rapidement  
702 possible, avec une priorité particulière pour les bâtiments publics à  
703 haute fréquentation. La transformation des bâtiments d'habitation doit  
704 être encouragée financièrement, et les coûts de transformation ne doivent  
705 pas être supportés par les locataires ;

706 • Tous les nouveaux bâtiments doivent être conçus de manière à éliminer au  
707 maximum les barrières et être le plus accessibles possible. À défaut de  
708 respect des critères, le permis de construire doit être refusé.

## 709 **Pas d'accès, pas de participation: les personnes** 710 **handicapées sont exclues de la vie publique**

711 Les personnes qui n'ont pas accès à un logement personnel central perdent plus  
712 que la simple présence d'un toit au-dessus de leur tête. À défaut de logements  
713 abordables et accessibles, de nombreuses personnes handicapées sont contraintes  
714 de vivre dans des zones difficiles d'accès ou des institutions fermées. Cela ne  
715 limite pas seulement leur liberté personnelle mais renforce également leur  
716 isolement social. Les transports publics restent inutilisables pour de  
717 nombreuses personnes handicapées. Malgré des décennies de promesses politiques  
718 et de mise en place de dispositions légales, 40 % des gares et les deux tiers  
719 des arrêts de tram et de bus ne répondent pas à ce jour aux exigences  
720 d'"accessibilité"[\[48\]](#), [\[49\]](#). L'accent politique est par ailleurs  
721 particulièrement placé sur la suppression des espaces entre les trains et les  
722 quais, en oubliant au passage de nombreuses autres barrières au niveau de la  
723 communication des informations ou encore des installations sanitaires et de  
724 celles destinées au public et au commerce. Les mesures d'assistance ou de  
725 remplacement de services sont souvent considérées comme des efforts suffisants,  
726 mais elles ont en réalité un effet séparateur et rendent empêchent l'autonomie  
727 des personnes handicapées. L'aménagement du territoire se concentre

728 principalement sur la rentabilité des quartiers et des territoires et sur  
729 l'accessibilité aux pendulaires, mais la mobilité est aussi et avant tout une  
730 condition essentielle pour pouvoir entretenir des contacts sociaux, profiter des  
731 offres de loisirs ou s'engager dans des associations, ainsi que plus  
732 généralement pouvoir gérer les affaires courantes nécessaires de manière  
733 autonome.

734 Les personnes handicapées manquent aujourd'hui d'accès à la vie sociale. Les  
735 transports publics ne constituent pas le seul chantier : l'accès aux  
736 manifestations culturelles et la capacité à fréquenter des espaces communs comme  
737 les restaurants, les bibliothèques ou les parcs sont souvent barrées. La  
738 communication promotionnelle autour des associations, espaces publics ou  
739 événements peine à atteindre les personnes handicapées et n'est généralement pas  
740 facile à comprendre. Les institutions ne s'efforcent pas de proposer des offres  
741 de loisirs qui dépassent leurs locaux et leurs cercles. Non seulement les  
742 informations d'accessibilité font défaut, mais les événements, salles ou  
743 itinéraires sont aussi encore largement bardés de barrières diverses. Le choix  
744 du programme et la représentation lors d'événements culturels ne correspondent  
745 pas non plus à de nombreuses personnes handicapées, et les alternatives adaptées  
746 sont rares. Lorsque des personnes handicapées apparaissent dans l'art ou la  
747 culture, elles sont souvent représentées par des personnes non handicapées qui  
748 reproduisent des stéréotypes. Différentes raisons sont invoquées pour expliquer  
749 l'échec à éliminer des barrières à l'accès, allant de la non-priorité à  
750 l'absence de réflexion dédiée. Souvent, les barrières ne sont pas un effet  
751 secondaire accidentel mais une conséquence directe de la logique capitaliste,  
752 l'accessibilité étant recalée au rang de préoccupation secondaire dès lors  
753 qu'elle entraîne des coûts. En parallèle, il existe les obstacles financiers aux  
754 mesures d'assistance ou de construction. Les organisatrice·eurs de petites  
755 manifestations culturelles ou les associations et organisations disposant d'un  
756 faible budget peuvent difficilement faire face aux frais d'interprétation en  
757 langue des signes ou d'aménagement des toilettes. Ces personnes et structures  
758 ont besoin d'un soutien financier, car elles sont souvent conscientes des  
759 barrières mais ne disposent pas des ressources pour traiter le problème.

## 760 **Revendications**

- 761 • Les barrières à l'accès dans les transports doivent être supprimées,  
762 notamment au sein des transports publics mais également en matière de  
763 bandes de guidage, chemins piétons accessibles aux fauteuils roulants ou  
764 possibilité de traverser les routes en sécurité ;
- 765 • Des sources d'information accessibles doivent être fournies à grande

766 échelle, impliquant la mise à disposition d'informations dans différents  
767 formats perceptibles par différents sens et faciles à comprendre ;

- 768 • Tous les bâtiments et espaces publics doivent être transformés sans délai  
769 et de la manière la plus accessible possible. La transformation doit être  
770 accélérée par des dispositions légales qui englobent "l'accessibilité"  
771 dans toute son ampleur et par des programmes de soutien ciblés ;
  
- 772 • Promouvoir l'accessibilité des offres culturelles et activités de loisirs,  
773 incluant le soutien financier aux organisatrice·eurs, associations et  
774 lieux culturels en vue de permettre des aménagements ou services  
775 d'assistance.

## 776 **Un monde avec toutes et tous, mais sans les** 777 **institutions**

778 L'existence des institutions spécialisées est un pilier central du système  
779 validiste. Les foyers, les ateliers, les "emplois protégés" ou toutes autres  
780 formes de logement encadrées reposent sur l'idée que les personnes handicapées  
781 ne sont pas capables de vivre de manière autonome. Les institutions peuvent être  
782 décrites selon trois caractéristiques ou modes d'action : les résident·es sont  
783 isolé·es du reste de la société et/ou contraint·es de vivre avec d'autres  
784 personnes ; elles et ils n'ont pas suffisamment de contrôle sur leur vie et sur  
785 les décisions qui les concernent, et les exigences de l'institution priment sur  
786 leurs besoins individuels ; les institutions sont l'expression et l'élément clé  
787 d'un système qui isole et exclut les personnes handicapées[50]. Cela est causé  
788 d'abord par leur situation distincte et à l'écart de manière générale, mais  
789 surtout parce que les résident·es doivent souvent vivre, travailler et passer  
790 tout leur temps libre dans le même lieu. Même les réformes des pratiques et de  
791 la structure des institutions ne peuvent pas mettre fin à la relation de pouvoir  
792 et de dépendance extrême entre les soignant·es et les personnes handicapées en  
793 leur sein. Les institutions ne sont pas des "services d'aide", mais des lieux de  
794 contrôle. Un système qui maintient l'existence des institutions ne crée pas  
795 d'inclusion mais consolide la séparation entre les personnes "socialement  
796 capables" et les personnes "non socialement capables". Si l'on veut une  
797 véritable autodétermination et possibilité de participation, il est nécessaire  
798 de lutter pour l'abolition de toutes les institutions spécialisées, c'est-à-dire  
799 pour la désinstitutionalisation. Toutes les formes d'institutionnalisation  
800 doivent être abolies, les nouveaux placements empêchés et les subventions aux

801 institutions supprimées afin de servir plutôt à soutenir des structures et des  
802 mesures qui permettent une vie autodéterminée. Les arguments en faveur de  
803 l'institutionnalisation, qui la justifient en tant que "mesures de protection"  
804 en cas de manque de soutien communautaire, de pauvreté ou de stigmatisation, ne  
805 font que montrer que le véritable problème réside dans le validisme systémique.

806 La simple fermeture des institutions spécialisées ne suffit cependant pas, il  
807 faut l'accompagner d'un développement du travail de care sur la base de la  
808 solidarité communale. Des réseaux de care développés couplés à un logement  
809 coopérativisé, intergénérationnel et solidaire pourraient en revanche façonner  
810 une société qui allie habitat et travail de care. Les quartiers et les  
811 structures publiques répondraient ainsi aux besoins spécifiques de toutes les  
812 personnes qui les habitent. Les personnes handicapées, en particulier anciennes  
813 résidentes des institutions spécialisées, seraient placées au cœur de la  
814 planification de la désinstitutionnalisation et émancipées de l'influence des  
815 groupes qui profitent des institutions [\[51\]](#).

## 816 **Pour une gauche antivalidiste et** 817 **anticapitaliste!**

818 Un antivalidisme révolutionnaire est anticapitaliste. Les personnes handicapées  
819 vivent l'oppression non seulement comme une exclusion sociale mais également  
820 comme un désavantage économique direct. La lutte pour leurs droits ne peut donc  
821 pas se limiter à une politique d'inclusion réformiste mais doit s'attaquer au  
822 capitalisme et à ses mécanismes d'oppression. Ce n'est pas le cas au sein de la  
823 plupart des organisations qui défendent les droits des personnes handicapées en  
824 poursuivant des objectifs réformistes et humanistes, pour la plupart dans le but  
825 d'obtenir des aides financières et des prestations d'assistance. Elles négocient  
826 avec l'État plutôt que de lutter contre ses structures, demandent de meilleures  
827 lois, davantage de subventions et une meilleure protection sociale, plutôt que  
828 de remettre en question le système qui maintient les personnes handicapées dans  
829 la dépendance et la pauvreté. Ainsi, elles restent avant tout des prestataires  
830 de services qui gèrent la pauvreté au lieu de la combattre. Leur intérêt est de  
831 se maintenir elles-mêmes et de maintenir les institutions. Une politique  
832 révolutionnaire en faveur des personnes handicapées doit rompre avec cette  
833 dépendance. Elle doit allier les mouvements de travailleuse·eurs, les luttes  
834 féministes et les structures anticapitalistes plutôt que compter sur la charité  
835 de l'État.

836 L'antivalidisme est négligé en tant que position et en tant que pratique au sein  
837 de la gauche également. Alors que les mobilisations contre le racisme, le  
838 patriarcat et le capitalisme se multiplient, les activités axées sur la lutte

839 antivalidiste restent une exception. Dans ce contexte, l'absence d'attention  
840 portée aux luttes antivalidistes historiques est également remarquable. Le  
841 mouvement antivalidiste des années 1980 portait des revendications claires et  
842 cohérentes, mais ses succès n'ont jamais été reconnus de manière durable. Nous  
843 manquons en outre d'une théorie antivalidisme largement soutenue et  
844 matérialiste. Le validisme doit être compris comme une question de classe, car  
845 la lutte pour de meilleures prestations sociales ne suffit pas – il faut créer  
846 une société qui n'évalue personne en fonction de son potentiel à l'exploitation.

847 Pour ce faire, il incombe à l'ensemble de la gauche de rendre ses espaces et ses  
848 offres plus accessibles aux personnes handicapées. Les personnes handicapées  
849 doivent être visibles en tant qu'actrice·eurs active·ifs et l'accessibilité  
850 pensée de manière globale, au sein de laquelle les personnes handicapées jouent  
851 un rôle de tête, afin que notre lutte réponde aux besoins de toutes et tous et  
852 que chacun·e puisse y participer selon ses possibilités. Des normes de capacité  
853 impensées continuent d'exister et dominant souvent au sein de nombreuses  
854 structures de gauche. Nous devons nous attaquer explicitement à ces normes pour  
855 pouvoir nous qualifier de mouvement antivalidiste. Des barrières à l'accès  
856 demeurent dans les manifestations et actions, la communication interne et  
857 externe et au sein de la culture des organisations.

858 De plus, nous devrions lutter concrètement pour une société aussi libérée que  
859 possible de ses barrières plutôt que parler d'une "absence de barrières"  
860 impossible à atteindre au sein de nos espaces. Nous devons devenir une société  
861 qui comprend et s'attaque aux obstacles non seulement physiques mais aussi  
862 sociaux, économiques et culturels à la fois dans leurs manifestations tangibles  
863 et à leur racine systématique. Dans ce contexte, le travail de formation est  
864 essentiel, mais il ne doit pas reposer uniquement sur les épaules des personnes  
865 handicapées. La gauche ne doit pas prétendre rendre le système plus "inclusif"  
866 mais plutôt provoquer le renversement radical des mécanismes d'exclusion de la  
867 société. Il est nécessaire pour ce faire de construire une alliance critique du  
868 système qui puisse rendre visible la résistance antivalidiste à travers des  
869 campagnes et des événements. Par ailleurs, les organisations antivalidistes déjà  
870 actives doivent être intégrées dans les alliances de mouvements féministes,  
871 antiracistes et anticapitalistes.

872 Le validisme a été créé par la société pour l'ordre capitaliste et en utilisant  
873 ses catégories, et seul un mouvement fort et cohérent peut le vaincre. Nous ne  
874 nous battons pas seulement pour plus d'accessibilité mais pour la fin d'un  
875 système qui évalue, valorise et exclut les personnes. Pour cela, nous devons  
876 rompre avec le capitalisme, la violence d'État et sociale ainsi que les  
877 institutions spécialisées qui dépossèdent les personnes d'elles-mêmes. Pour  
878 cela, nous devons arracher l'éducation, le travail, le logement, les soins, la

879 culture et la possibilité de participation au capital et les mettre à la  
880 disposition de toutes et tous. Notre solidarité ne doit pas être sélective mais  
881 radicale, révoltée et concrète. Car dans la lutte pour le socialisme, le  
882 validisme doit être attaqué de manière conséquente, à la racine, avec et par les  
883 personnes handicapées !

884 [\[1\]https://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/1877/ssoar-psychges-  
885 2005-1-waldschmidt-  
886 disability\\_studies\\_individuelles.pdf?sequence=1&isAllowed=y&lnkname=ssoar-  
887 psychges-2005-1-waldschmidt-disability\\_studies\\_individuelles.pdf](https://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/1877/ssoar-psychges-2005-1-waldschmidt-disability_studies_individuelles.pdf?sequence=1&isAllowed=y&lnkname=ssoar-psychges-2005-1-waldschmidt-disability_studies_individuelles.pdf)

888 [\[2\] Engels, F. \(1878\). \*Anti-Dühring\* \(M. E. Dühring bouleverse la science\). J.-M.  
889 Tremblay. p. 21. <http://gesd.free.fr/antiduhr.pdf>](http://gesd.free.fr/antiduhr.pdf)

890 [\[3\] Il convient en outre de noter que le terme handicap n'est apparu qu'à la  
891 Renaissance. Avant cela, aussi bien le mot que le concept derrière n'avaient  
892 aucune signification. \(HANDICAP: Définition von HANDICAP. \(s. d.\). Consulté le  
893 31 mars 2025 à l'adresse <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/handicap>\)](https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/handicap)

894 [\[4\]https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/2022-03/CCNE-  
895 %20Avis%20138%20-%20L%27eugenisme%20de%20quoi%20parle-t-on.pdf. \(s. d.\).  
896 Consulté le 31 mars 2025 à l'adresse \[https://www.ccne-  
897 ethique.fr/sites/default/files/2022-03/CCNE-%20Avis%20138%20-  
898 %20L%27eugenisme%20de%20quoi%20parle-t-on.pdf\]\(https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/2022-03/CCNE-%20Avis%20138%20-%20L%27eugenisme%20de%20quoi%20parle-t-on.pdf\)](https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/2022-03/CCNE-%20Avis%20138%20-%20L%27eugenisme%20de%20quoi%20parle-t-on.pdf)

899 [\[5\] Boëldieu-Trevet, J. \(2018\). Des nouveaux-nés malformés et un roi boiteux :  
900 Histoires Spartiates. \*Pallas. Revue d'études antiques\*, 106, article 106.  
901 <https://doi.org/10.4000/pallas.5737>](https://doi.org/10.4000/pallas.5737)

902 [\[6\] Platon, La République, Livre V](#)

903 [\[7\] La réification est le processus par lequel un élément qui n'est pas  
904 initialement une "chose" acquiert les propriétés d'une "chose". En l'occurrence,  
905 des êtres humains qui perdent leurs caractéristiques d'êtres vivants dotés d'une  
906 conscience propre pour être considérés comme des marchandises par le système  
907 capitaliste sont \*réifiés\*.](#)

908 [\[8\] Karl Marx, \*Le Capital, Livre I - Chapitre XXI : Le salaire aux pièces\*, 1867](#)

909 [\[9\] Clouet, H. \(2023\). Les Quatre Usages du Concept de L'armée de Réserve.  
910 \*Actuel Marx\*, 73\(1\), 134-154. <https://doi.org/10.3917/amx.073.0134>.](https://doi.org/10.3917/amx.073.0134)

911 [\[10\]https://www.marchecomplementaire.ch/wp-](https://www.marchecomplementaire.ch/wp-content/uploads/2019/10/DEUTSCH_Kurzbericht_DEFINITIV_30092019.pdf)  
912 [content/uploads/2019/10/DEUTSCH\\_Kurzbericht\\_DEFINITIV\\_30092019.pdf](https://www.marchecomplementaire.ch/wp-content/uploads/2019/10/DEUTSCH_Kurzbericht_DEFINITIV_30092019.pdf)

913 [\[11\]https://www.blick.ch/politik/extrem-niedrige-loehne-in-der-kritik-](https://www.blick.ch/politik/extrem-niedrige-loehne-in-der-kritik-behinderte-arbeiten-fuer-einen-rappen-pro-stunde-id18103325.html)  
914 [behinderte-arbeiten-fuer-einen-rappen-pro-stunde-id18103325.html](https://www.blick.ch/politik/extrem-niedrige-loehne-in-der-kritik-behinderte-arbeiten-fuer-einen-rappen-pro-stunde-id18103325.html)

915 [\[12\] ibid.](#)

916 [\[13\]https://www.marchecomplementaire.ch/wp-](https://www.marchecomplementaire.ch/wp-content/uploads/2019/10/DEUTSCH_Kurzbericht_DEFINITIV_30092019.pdf)  
917 [content/uploads/2019/10/DEUTSCH\\_Kurzbericht\\_DEFINITIV\\_30092019.pdf](https://www.marchecomplementaire.ch/wp-content/uploads/2019/10/DEUTSCH_Kurzbericht_DEFINITIV_30092019.pdf)

918 [\[14\] Klaus Klemm: Sonderweg Förderschulen: Hoher Einsatz, wenig Perspektiven –](#)  
919 [Eine Studie zu den Ausgaben und zur Wirksamkeit von Förderschulen in](#)  
920 [Deutschland, p. 7](#)

921 [\[15\]https://thehill.com/opinion/civil-rights/512370-black-disabled-americans-](https://thehill.com/opinion/civil-rights/512370-black-disabled-americans-continue-to-face-higher-rates-of-police/)  
922 [continue-to-face-higher-rates-of-police/](https://thehill.com/opinion/civil-rights/512370-black-disabled-americans-continue-to-face-higher-rates-of-police/)

923 [\[16\]https://time.com/5857438/police-violence-black-disabled/](https://time.com/5857438/police-violence-black-disabled/)

924 [\[17\]https://promentesana.ch/assets/files/4\\_Ueber-uns/1\\_Aktuelles/News/Artikel-](https://promentesana.ch/assets/files/4_Ueber-uns/1_Aktuelles/News/Artikel-Beobachter_IV-Rente.pdf)  
925 [Beobachter\\_IV-Rente.pdf](https://promentesana.ch/assets/files/4_Ueber-uns/1_Aktuelles/News/Artikel-Beobachter_IV-Rente.pdf)

926 [\[18\] ibid. page 8](#)

927 [\[19\]](#)  
928 <https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/sozialversicherungen/ergaenzungsleistungen/>  
929 [-](#)  
[statistik.html](https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/sozialversicherungen/ergaenzungsleistungen/statistik.html)

930 [\[20\] https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/wirtschaftliche-soziale-](https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/wirtschaftliche-soziale-situation-bevoelkerung/gleichstellung-menschen-behinderungen/lebensstandard/armut.assetdetail.29105463.html)  
931 [situation-bevoelkerung/gleichstellung-menschen-](https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/wirtschaftliche-soziale-situation-bevoelkerung/gleichstellung-menschen-behinderungen/lebensstandard/armut.assetdetail.29105463.html)  
932 [behinderungen/lebensstandard/armut.assetdetail.29105463.html](https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/wirtschaftliche-soziale-situation-bevoelkerung/gleichstellung-menschen-behinderungen/lebensstandard/armut.assetdetail.29105463.html)

933 [\[21\]https://daslamm.ch/wie-menschen-mit-behinderung-zu-verdaechtigen-wurden/](https://daslamm.ch/wie-menschen-mit-behinderung-zu-verdaechtigen-wurden/)

934 [\[22\] https://www.swissinfo.ch/fre/politique/votations-du-25-novembre\\_les-](https://www.swissinfo.ch/fre/politique/votations-du-25-novembre_les-suissees-entrouvrent-leur-porte-aux-d%C3%A9tectives-priv%C3%A9s/44566684)  
935 [suissees-entrouvrent-leur-porte-aux-d%C3%A9tectives-priv%C3%A9s/44566684](https://www.swissinfo.ch/fre/politique/votations-du-25-novembre_les-suissees-entrouvrent-leur-porte-aux-d%C3%A9tectives-priv%C3%A9s/44566684)

936 [\[23\]https://rl.skos.ch/lexoverview-home/lex-RL\\_D\\_3\\_1?effective-from=20210101](https://rl.skos.ch/lexoverview-home/lex-RL_D_3_1?effective-from=20210101)

937 [\[24\]https://www.humanrights.ch/de/news/umfassende-beistandschaft-gehört-](https://www.humanrights.ch/de/news/umfassende-beistandschaft-gehört-abgeschafft)  
938 [abgeschafft](https://www.humanrights.ch/de/news/umfassende-beistandschaft-gehört-abgeschafft)

939 [\[25\]](#)  
940 [https://www.kokes.ch/application/files/2716/2814/0146/KOKES\\_Empfehlungen\\_Ber-](https://www.kokes.ch/application/files/2716/2814/0146/KOKES_Empfehlungen_Berufsbeistandschaften.pdf)  
941 [ufsbeistandschaften.pdf](https://www.kokes.ch/application/files/2716/2814/0146/KOKES_Empfehlungen_Berufsbeistandschaften.pdf), page 5

942 [\[26\]](#)[https://rl.skos.ch/lexoverview-home/lex-RL\\_B\\_1?effective-from=20210101](https://rl.skos.ch/lexoverview-home/lex-RL_B_1?effective-from=20210101)

943 [\[27\] https://www.inclusion-handicap.ch/de/themen/un-brk/schattenbericht-667.html](https://www.inclusion-handicap.ch/de/themen/un-brk/schattenbericht-667.html)  
944 [https://www.edi.admin.ch/edi/de/home/fachstellen/ebgb/recht/international0/ueber](https://www.edi.admin.ch/edi/de/home/fachstellen/ebgb/recht/international0/ueber-einkommen-der-uno-ueber-die-rechte-von-menschen-mit-behinde/staatenbericht.html)  
945 [-](https://www.edi.admin.ch/edi/de/home/fachstellen/ebgb/recht/international0/ueber-einkommen-der-uno-ueber-die-rechte-von-menschen-mit-behinde/staatenbericht.html)  
946 [einkommen-der-uno-ueber-die-rechte-von-menschen-mit-behinde/staatenbericht.html](https://www.edi.admin.ch/edi/de/home/fachstellen/ebgb/recht/international0/ueber-einkommen-der-uno-ueber-die-rechte-von-menschen-mit-behinde/staatenbericht.html)  
(Document CRPD remarques finales) [https://www.inclusion-](https://www.inclusion-handicap.ch/de/themen/un-brk/fakultativprotokoll-456.html)  
[handicap.ch/de/themen/un-brk/fakultativprotokoll-456.html](https://www.inclusion-handicap.ch/de/themen/un-brk/fakultativprotokoll-456.html)

947 [\[28\]](#) *Darwinisme social*. (s. d.). hls-dhs-dss.ch. Consulté 3 avril 2025, à  
948 l'adresse <https://hls-dhs-dss.ch/articles/017431/2012-01-04/>

949 [\[29\]](#) Le terme d'eugénisme est dérivé de *eugenes* (du grec "né noble") et désigne  
950 la vision du monde et les objectifs du mouvement eugéniste tels que mentionnés  
951 ici.

952 [\[30\]](#)[https://www.bpb.de/kurz-knapp/hintergrund-aktuell/295244/vor-80-jahren-](https://www.bpb.de/kurz-knapp/hintergrund-aktuell/295244/vor-80-jahren-beginn-der-ns-euthanasie-programme/)  
953 [beginn-der-ns-euthanasie-programme/](https://www.bpb.de/kurz-knapp/hintergrund-aktuell/295244/vor-80-jahren-beginn-der-ns-euthanasie-programme/)

954 [\[31\]](#)[https://www.humanrights.ch/de/ipf/menschenrechte/zugang-zum-](https://www.humanrights.ch/de/ipf/menschenrechte/zugang-zum-recht/zwangssterilisationen-entschuldigung-gefordert)  
955 [recht/zwangssterilisationen-entschuldigung-gefordert](https://www.humanrights.ch/de/ipf/menschenrechte/zugang-zum-recht/zwangssterilisationen-entschuldigung-gefordert)

956 [\[32\]](#)  
957 [https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/birthsdeathsandmarriages/dea-](https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/birthsdeathsandmarriages/deaths/articles/coronaviruscovid19relateddeathsbydisabilitystatusenglandandwales/24-january2020to9march2022#risk-of-death-involving-covid-19-by-self-reported-disability-status)  
958 [-](https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/birthsdeathsandmarriages/deaths/articles/coronaviruscovid19relateddeathsbydisabilitystatusenglandandwales/24-january2020to9march2022#risk-of-death-involving-covid-19-by-self-reported-disability-status)  
959 [ths/articles/coronaviruscovid19relateddeathsbydisabilitystatusenglandandwales/24](https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/birthsdeathsandmarriages/deaths/articles/coronaviruscovid19relateddeathsbydisabilitystatusenglandandwales/24-january2020to9march2022#risk-of-death-involving-covid-19-by-self-reported-disability-status)  
960 [-](https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/birthsdeathsandmarriages/deaths/articles/coronaviruscovid19relateddeathsbydisabilitystatusenglandandwales/24-january2020to9march2022#risk-of-death-involving-covid-19-by-self-reported-disability-status)  
[january2020to9march2022#risk-of-death-involving-covid-19-by-self-reported-](https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/birthsdeathsandmarriages/deaths/articles/coronaviruscovid19relateddeathsbydisabilitystatusenglandandwales/24-january2020to9march2022#risk-of-death-involving-covid-19-by-self-reported-disability-status)  
[disability-status](https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/birthsdeathsandmarriages/deaths/articles/coronaviruscovid19relateddeathsbydisabilitystatusenglandandwales/24-january2020to9march2022#risk-of-death-involving-covid-19-by-self-reported-disability-status)

961 [\[33\]](#) Lee, S., & Kim, J. (2020). Un rapport national : l'impact de COVID-19 et  
962 l'inadéquation des soins de santé sur la communauté des personnes handicapées de  
963 Corée du Sud pendant une pandémie. *Disability & Society*, 35(9), 1514-1519.

964 <https://doi.org/10.1080/09687599.2020.1809352>

965 [\[34\]https://www.sgb.ch/themen/sozialpolitik/detail/haushaltsbelastung-geht-weit-](https://www.sgb.ch/themen/sozialpolitik/detail/haushaltsbelastung-geht-weit-ueber-horrende-praemienrechnung-hinaus)  
966 [ueber-horrende-praemienrechnung-hinaus](https://www.sgb.ch/themen/sozialpolitik/detail/haushaltsbelastung-geht-weit-ueber-horrende-praemienrechnung-hinaus)

967 [\[35\]https://www.srf.ch/news/schweiz/illegale-zwangsmassnahmen-urteilsunfaehige-](https://www.srf.ch/news/schweiz/illegale-zwangsmassnahmen-urteilsunfaehige-werden-ohne-zustimmung-sterilisiert)  
968 [werden-ohne-zustimmung-sterilisiert](https://www.srf.ch/news/schweiz/illegale-zwangsmassnahmen-urteilsunfaehige-werden-ohne-zustimmung-sterilisiert)

969 [\[36\]](#) **Diagnostic prénatal (DPN)**: examens effectués pendant la grossesse pour  
970 détecter des anomalies chez l'enfant à naître. **Diagnostic préimplantatoire**  
971 **(DPI)**: test génétique effectué sur des embryons avant leur implantation lors  
972 d'une fécondation artificielle. **Fécondation in vitro (FIV)** : fécondation  
973 artificielle en laboratoire suivie d'un transfert d'embryons.

974 [\[37\] https://gedenkort-t4.eu/wissen/was-heisst-eugenik](https://gedenkort-t4.eu/wissen/was-heisst-eugenik)

975 [\[38\]https://www.handicap-international.ch/de/neuigkeiten/frauen-mit-behinderung-](https://www.handicap-international.ch/de/neuigkeiten/frauen-mit-behinderung-sind-zehnmal-fter-von-sexueller-gewalt-betroffen)  
976 [sind-zehnmal-fter-von-sexueller-gewalt-betroffen](https://www.handicap-international.ch/de/neuigkeiten/frauen-mit-behinderung-sind-zehnmal-fter-von-sexueller-gewalt-betroffen) / [https://missy-](https://missy-magazine.de/blog/2024/03/11/menschenrechte-nicht-fuer-behinderte/)  
977 [magazine.de/blog/2024/03/11/menschenrechte-nicht-fuer-behinderte/](https://missy-magazine.de/blog/2024/03/11/menschenrechte-nicht-fuer-behinderte/)

978 [\[39\] https://www.institut-fuer-](https://www.institut-fuer-menschenrechte.de/fileadmin/Redaktion/PDF/DB_Menschenrechtsschutz/CRPD/CRPD_Allg)  
979 [menschenrechte.de/fileadmin/Redaktion/PDF/DB\\_Menschenrechtsschutz/CRPD/CRPD\\_Allg](https://www.institut-fuer-menschenrechte.de/fileadmin/Redaktion/PDF/DB_Menschenrechtsschutz/CRPD/CRPD_Allg)  
980 [\\_](https://www.institut-fuer-menschenrechte.de/fileadmin/Redaktion/PDF/DB_Menschenrechtsschutz/CRPD/CRPD_Allg)  
[\\_Bemerkung\\_6.pdf](https://www.institut-fuer-menschenrechte.de/fileadmin/Redaktion/PDF/DB_Menschenrechtsschutz/CRPD/CRPD_Allg)

981 [\[40\]](#) Ce paragraphe utilise la notion d'accessibilité et d'absence de barrières  
982 car elle est employée dans les études et les lois. Il doit cependant être  
983 clarifié que l'accessibilité totale, ou l'absence totale de barrières, est  
984 vraisemblablement impossible à réaliser. De telles notions renvoient  
985 généralement à l'accessibilité en fauteuil roulant.

986 [\[41\]Kaum eine Stadtwohnung ist rollstuhlgängig - Comparis](#)

987 [\[42\]](#) 151.3 Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes  
988 handicapées <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/667/fr#fn-d7e90>

989 [\[43\]https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/667/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/667/fr)

990 [\[44\]https://www.proinfirmis.ch/ueber-uns/inklusionsindex.html](https://www.proinfirmis.ch/ueber-uns/inklusionsindex.html)

991 [\[45\]https://www.inclusion-handicap.ch/de/themen/selbstbestimmtes-leben-wohnen-515.html](https://www.inclusion-handicap.ch/de/themen/selbstbestimmtes-leben-wohnen-515.html)

993 [\[46\]https://www.inclusion-handicap.ch/de/themen/selbstbestimmtes-leben-wohnen-515.html](https://www.inclusion-handicap.ch/de/themen/selbstbestimmtes-leben-wohnen-515.html)

995 [\[47\]https://agile.ch/unsere-themen/wohnen/](https://agile.ch/unsere-themen/wohnen/)

996 [\[48\]](#) Le terme d'accessibilité est employé ici en écho à la législation qui l'utilise.

998 [\[49\]](#) Barrierefreiheit als Ziel - Immer noch viele Hindernisse für Menschen mit Behinderung

1000 <https://www.srf.ch/news/schweiz/barrierefreiheit-als-ziel-immer-noch-viele-hindernisse-fuer-menschen-mit-behinderung>

1002 [\[50\]https://deinstitutionalisation.com/cbc/](https://deinstitutionalisation.com/cbc/)

1003 [\[51\]](#)

1004 <https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=60kG1d%2FPPrICAqhKb7yhsrUSo2TLYtHaYAWJ%2Byrd8Skkty8%2BxJZ8vIbGxhck1kHBB7qpZDXVoe1FIprH%2FJ0xFvkmaiIP3ks03F41KvqDkks%3D>